Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

CAUE 41

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020

2020

41 Loir-et-Cher
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement

SOMMAIRE

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977

« L'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public... En conséquence, des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont institués...».

EDITO 1

CONSEILLER LES COLLECTIVITÉS

Le conseil aux collectivités, principaux thèmes étudiés en 2020 2

Réalisation d'un guide pratique sur les missions du CAUE à l'intention des élus et techniciens des collectivités 3

Cheverny, éco-quartier de la Puce, acccompagnement à la mise en place d'une démarche de projet adapté 4-5

Agglomération de Blois Agglopolys, pré-diagnostic et aide à la définition des OAP 6-7

CC du Romorantinais et du Monestois, projet d'un centre européen du livre et de l'estampe 8-9

Naveil, création d'une salle socio-culturelle et ALSH avec fort enjeu d'insertion paysagère 10-11

Sambin, équipement structurant en centre-bourg 12-13

Chaumont-sur-Loire, promenade de Trouillas, accompagnement dans le projet de requalification de la promenade et des espaces publics 14-15

Mondoubleau, Parc Consigny, réactivation de la biodiversité avec les habitants 16-17

Saint-Laurent-Nouan, requalification de la route de Blois 18-19

Récapitulatif des interventions sur les projets des collectivités 20-21

CONSEILLER LES PARTICULIERS 22-23

SENSIBILISER ET INFORMER

Agglomération de Blois Agglopolys, sensibilisation à l'architecture contemporaine 24-25

Collège Michel Bégon, Blois, intervention dans le cadre du projet «la ville résiliente» 26

École élémentaire de Selles-sur-Cher, intervention dans le cadre du projet «la ville résiliente» 27

Récapitulatif des interventions sur la sensibilisation et la formation 28-29

LA VIE DU CAUE

Les adhérents en 2020 30

Fonctionnement du CAUE 31

Le conseil d'administration 32

L'équipe du CAUE en 2021 33

Couverture : CAUE 41
Photos : CAUE 41 sauf mentions contraires
Mise en page : CAUE 41
Impression : ITF

ÉDITO

L'année 2020 conservera certainement dans nos esprits une place particulière. Le CAUE a dû faire face, comme beaucoup de structures, à un changement soudain des conditions d'exercice de ses missions en raison des confinements successifs et des mesures sanitaires auxquels le pays a été confronté. Mais à l'instar de nombreux organismes au service du public, le CAUE a su s'adapter, inventer et garder à l'esprit le sens de ses missions premières.

Ainsi, l'équipe du CAUE a maintenu son travail d'accompagnement auprès des collectivités sur le champ de l'aménagement du territoire. En utilisant les outils numériques qui étaient à leur disposition, les chargés d'études ont pu rester en contact avec les élus, poursuivre les commandes engagées et répondre à de nouvelles demandes. Tout cela a par ailleurs été fait dans le respect de la sécurité de chacun des salariés qui ont tous télétravaillé. Les architectes-conseillers du CAUE ont également continué à rencontrer des particuliers pour les accompagner dans leur projet, et ce malgré l'absence de rendez-vous physique. Les actions de sensibilisation auprès du public se sont faites plus rares cette année, mais les interventions thématiques au collège de Bégon ou les ateliers menés pour la réhabilitation de la cour d'école de Saint-Ouen sont les témoins du contact que le CAUE a conservé auprès d'un public large.

L'année 2020 a de surcroît été marquée par les élections municipales. Des équipes nouvelles sont arrivées tandis que des équipes plus expérimentées se sont engagées dans une nouvelle mandature en poursuivant les projets qu'ils avaient déjà initiés. Le CAUE s'est mobilisé pour suivre ces « nouveaux » élus, présenter ses missions mais également organiser des formations, comme celle sur l'architecture contemporaine conduite en partenariat avec Agglopolys. Dans les outils qu'il développe, le CAUE doit contribuer à donner aux élus et techniciens des collectivités des clés de lecture sur les questions d'aménagement. Dans cette logique, le CAUE a été lauréat d'un appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sur la gestion raisonnée des eaux pluviales dans les projets d'aménagement.

L'année 2020 a donc été celle de tous les défis, il a fallu poursuivre les missions tout en innovant sur les outils et les modalités de partenariat. Je tiens à remercier ici l'équipe pour la grande agilité dont elle a su faire preuve pendant toute cette période. Son engagement auprès des particuliers, des élus et des partenaires a été riche et constant, c'est une chance pour notre département.

Marie-Hélène MILLET
Présidente du CAUE 41
Conseillère départementale déléguée à la culture et aux associations mémorielles

LE CONSEIL AUX COLLECTIVITÉS

POUR TOUT PROJET LIÉ À L'AMÉNAGEMENT, AU CADRE DE VIE, AU BÂTI ET AU PAYSAGE

Le CAUE de Loir-et-Cher conseille les collectivités dans leurs projets liés à l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. Il a pour mission de les aider à faire émerger leurs intentions, à formaliser leurs objectifs, à définir leurs orientations programmatiques et à choisir le processus de projet le mieux adapté à leurs enjeux locaux, ceci à chaque étape de la démarche et préalablement à la maîtrise d'œuvre.

Les habitants, usagers et acteurs locaux sont associés à ce travail préliminaire qui constitue l'une des principales garanties de la bonne réussite d'un projet.

En toute neutralité, le CAUE met à disposition son expertise en s'appuyant sur les compétences multiples de son équipe technique, composée d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes.

Grâce à son expérience et à sa solide connaissance du territoire, le CAUE ouvre le champ de la réflexion des élus. Les compétences de l'équipe permettent de mettre en place une étude stratégique globale, en y associant les habitants et les différents acteurs. Cette ingénierie est mise au service d'une démarche de projet spécifique à chaque cas, appuyée sur un montage opérationnel adapté au contexte communal et à ses enjeux.

Le conseil aux collectivités a constitué

90 %

de l'activité en temps des conseillers du CAUE en 2020

PRINCIPAUX THÈMES ÉTUDIÉS PAR LE CAUE EN 2020
en réponse aux sollicitations des élus

/// **Architecture :** projets de restauration, de réhabilitation, de restructuration et d'accessibilité de bâtiments publics tels que logements, groupe scolaire, salle sportive, espace associatif, éléments de petit patrimoine, etc.

/// **Urbanisme :** réflexions urbaines globales (du diagnostic à la planification), mise en œuvre et suivi de PLUi, aménagement d'éco-quartiers, de centre-bourg, de zones d'activités, programmation urbaine, réhabilitation de friche, etc.

/// **Paysage :** aménagements de cœurs de village, d'entrées de bourg et d'espaces publics tels que aires de stationnement, voies cyclables, aires de jeux, jardins partagés, requalification de cour d'école, etc.

RÉALISATION D'UN GUIDE PRATIQUE SUR LES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DU CAUE À L'INTENTION DES ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

En cette année 2020 d'élections municipales, l'équipe avait souhaité produire une publication qui éclaire les nouvelles équipes sur les missions du CAUE. L'initiative s'est révélée bienvenue pour l'ensemble des élus et techniciens des collectivités pour leur permettre d'avoir une vue d'ensemble sur l'accompagnement du CAUE en phase amont de leurs projets en matière d'urbanisme, de construction et de dynamisation des territoires. Ce document synthétique (24 pages) aborde les questions les plus fréquentes quant à l'aménagement communal, telles que la revitalisation d'un centre-bourg, les équipements publics, l'aménagement des espaces publics ou la mise en valeur du patrimoine communal.

Ce guide a été présenté devant l'assemblée générale du CAUE en septembre 2020. Il est téléchargeable sur le site www.caue41.fr et disponible en version papier sur demande.

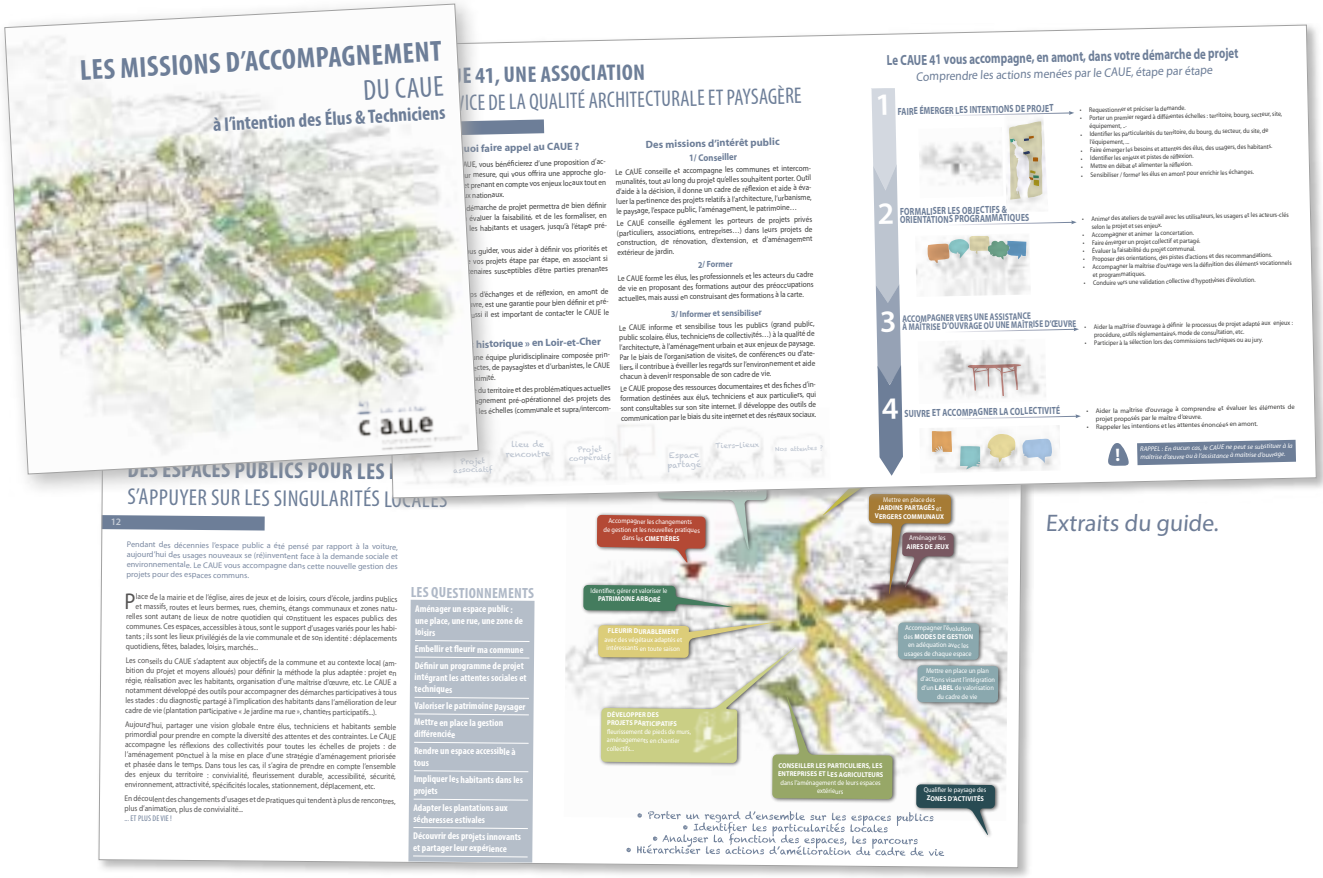

Extraits du guide.

ARCHITECTURE / URBANISME / PAYSAGE

Cheverny, éco-quartier de la Puce

ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN PLACE D'UNE DÉMARCHE DE PROJET ADAPTÉE

La commune de Cheverny mène depuis plusieurs années une réflexion autour de l'évolution d'un secteur en prolongement du bourg, le secteur de la Puce : études préalables, étude de programmation urbaine, définition d'orientations d'aménagement et de programmation, inscription au PLU et PLUi à venir, débats, échanges avec élus de territoires voisins, etc.

Soucieuse de préserver le cadre de vie et l'authenticité qu'offre le cœur de bourg, la collectivité souhaiterait développer un éco-quartier respectueux du cadre patrimonial et de la qualité architecturale, paysagère, environnementale, etc.

Au travers de ce projet d'éco-quartier labellisé, la commune aspire à mettre en place une démarche de programmation urbaine partenariale et concertée avec les élus, techniciens, habitants, associations, porteurs de projet et institutions locales afin de prendre en compte les attentes et éventuelles recommandations.

Le CAUE a été sollicité pour accompagner la collectivité dans la phase préalable à la création de ce nouveau secteur. La mission s'est organisée en plusieurs temps en 2020 et se poursuit en 2021.

Lors d'une première étape, un groupe de travail a été mis en place avec les élus nouvellement installés afin de débattre et définir collectivement les éléments de programmation attendus, les objectifs qualitatifs et le niveau d'ambition du projet urbain.

Ces temps de travail se sont organisés sous forme d'ateliers d'échanges thématiques et ont permis aux élus de définir :

- l'identité et les singularités de Cheverny,
- les enjeux d'un tel projet pour la commune,
- les besoins en termes d'équipements, d'habitat, d'espace public, d'infrastructure, etc.,
- la préservation du patrimoine architectural au travers de projets contemporains,
- les objectifs qualitatifs visés.

Une seconde étape a permis de porter à la connaissance des différents acteurs locaux, les intentions de projet, l'objectif étant de prendre en compte le cadre réglementaire, les recommandations, les prescriptions des différentes institutions et autres acteurs locaux de l'aménagement.

En 2021, la mission se poursuivra sur des temps de concertation et de participation avec les habitants afin d'identifier leurs préoccupations et de les impliquer dans la co-construction d'un projet communal sur des thématiques élargies :

- « Bien vivre à Cheverny, accueillir et vivre avec de nouvelles populations, etc. »,
- « Développement durable et biodiversité au travers de nouveaux aménagements ».

Ces différents temps d'échanges avec un large panel d'acteurs locaux permettront au CAUE de recueillir, de mettre en débat et de formuler les attentes et objectifs qualitatifs du projet d'éco-quartier au travers d'un document de cadrage.

Ci-dessus, vues depuis le cœur d'ilot et ci-contre, carte des enjeux.

URBANISME / PAYSAGE

Communes d'Agglopolys

PRÉ-DIAGNOSTIC ET AIDE À LA DÉFINITION DES OAP

Le CAUE a contribué aux réflexions préalables à la définition des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) dans le cadre du PLUi, auprès de quelques communes de la communauté d'agglomération de Blois, notamment Veuzain-sur-Loire et Villerbon.

Dans le cadre des accompagnements aux collectivités sur des thématiques d'urbanisation en centre-bourg, le CAUE a amené les élus à anticiper sur la réflexion à venir avec Aggloplys et le bureau d'études, « Villes Vivantes » réalisant le PLUi.

Les échanges préalables avec les élus locaux ont permis d'établir collectivement un pré-diagnostic, de définir les singularités et les éléments identitaires propres au territoire, d'identifier les enjeux urbains, architecturaux et paysagers, de poser des objectifs qualitatifs. Ce travail amont a permis d'arrêter des secteurs à maintenir à l'urbanisation et de définir des grands principes d'aménagement urbain : maillage, trame paysagère, typologies urbaine et architecturale, etc.

À partir de l'ensemble de ces éléments, le CAUE a élaboré un document-cadre que les élus ont soumis, via Agglopolys, au bureau d'études « Villes Vivantes » en tant que base de réflexion suggérée par la collectivité.

Ce travail préalable mis en place avec le CAUE a permis aux collectivités de bénéficier d'outils et d'éléments de langage commun avec des techniciens de l'aménagement afin de poser leurs attentes en termes de développement de bourg. Le CAUE propose à la collectivité une relecture du site du projet au travers d'une approche paysagère : quelles sont les dynamiques végétales et hydrologiques à l'œuvre sur ce site marqué par une géographie de rebord de plateau ?

Le site « Les plantes » est entrecoupé de lanières en cours d'enfrichement. Ce constat peut être considéré comme un atout car il vient dessiner des « chambres de verdure » sur lesquelles appuyer un phasage de tranches d'urbanisation.

Le CAUE a accompagné les élus au travers de présentations d'exemples pour les accompagner dans la définition des objectifs qualitatifs : où placer le curseur sur le traitement des espaces publics, de la gestion intégrée du pluvial, des objectifs environnementaux ? Cette réflexion a permis aux élus de s'approprier les enjeux de l'aménagement et de disposer d'éléments pour un meilleur dialogue avec le bureau d'étude dans le cadre de la définition de l'OAP. Il devrait en résulter une meilleure qualité du projet dont les objectifs seront traduits dans le document d'urbanisme.

COMMENT GÉRER LA SENSIBILITÉ «EAU» DU SITE : références et principes

Faire de la gestion des eaux de pluies un atout du projet d'aménagement

➤ Intégrer les fonctions techniques à la composition de l'espace pour en faire un atout pour l'ambiance du quartier

➤ Guider l'eau au travers du quartier en infiltrant au maximum sur site

➤ Penser des espaces multifonctionnels avec conciliants des fonctions de stockage de l'eau avec du stationnement et/ou des usages récréatifs

Extraits de l'étude préalable à la définition de l'OAP.

GRANDES ORIENTATIONS RETENUES

Pour rappel

Périmètre retenu pour l'opération (sous réserve de validation PLUi)

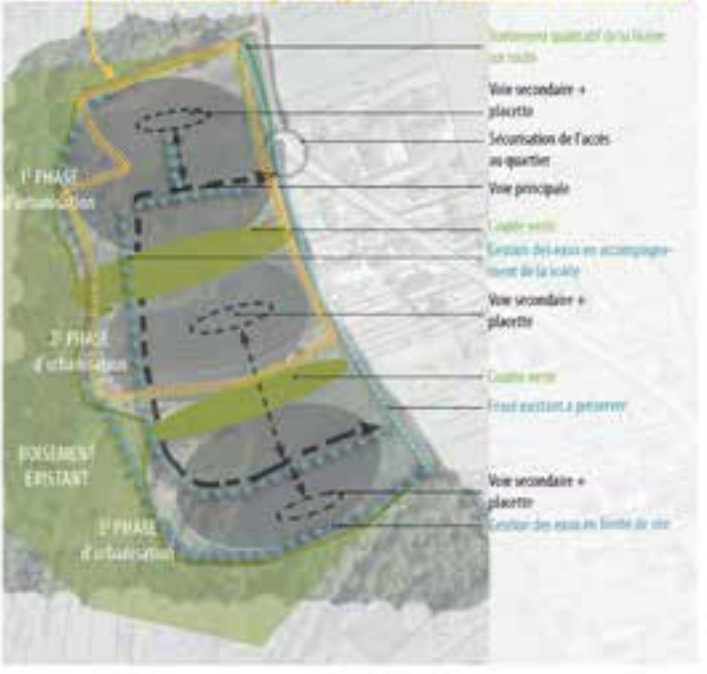

PHASAGE ET DIVERSIFICATION

Une composition qui permet de diversifier l'offre d'habitat : locatif social groupé, accession sociale, bel libre, logement en bande, petit intermédiaire, etc.

STRUCTURER LE QUARTIER AUTOUR DES COULEES VERTES

maintenir et aménagement les bandes boisées qui entourent les parcelles pour aménager des espaces publics à l'échelle du quartier dans son ensemble. Ces espaces verts doivent permettront d'amener la biodiversité au sein du quartier et être le support d'usages collectifs support de convivialité.

- des espaces s'insérant soit dans les fonds de jardin soit à l'espace public.
- des accès au coulée depuis les parcelles privatives, en prolongement des

URBANISATION MAITRISÉE

Prévoir des poches d'urbanisation assurant une mixité des formes et des structures de ménages tout en s'insérant dans les chambres de verdure

DESSERTE OPTIMALE

Aménager un axe traversant principal à usage mixte : desserte / espace public, avec un gabarit adapté au contexte rural

- un sens unique de circulation
- un espace de retournement provisoire hors de la phase 1

GESTION DE L'EAU INTÉGRÉE

Intégrer la gestion des eaux de ruissellement au projet pour en faire un élément de structure du nouveau quartier : noues paysagères au travers de l'espace public, délimitation du domaine privé/ public, fond de parcelle, etc.

DESSERTE SECONDAIRE

Desserte légère permettant de desservir une poche de logements qui s'organisent autour d'une placette un regroupement des garages/carports

- un usage limité aux riverains
- un espace commun

QUALIFIER L'ENTRÉE

Aménagement paysager afin de mettre à distance la voirie et de qualifier une entrée de village peu définie à l'état

SÉCURISER ET QUALIFIER L'ACCÈS

Organiser l'aménagement du carrefour

ARCHITECTURE

Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

PROJET D'UN CENTRE EUROPEEN DU LIVRE ET DE L'ESTAMPE

Lithographie, linographie, typographie, gravure, taille douce… autant de techniques et de termes qui nous sont peu communs et qui, pourtant, sont à la base de tous ces ouvrages qui savent si bien satisfaire nos yeux depuis notre plus jeune âge.

Qui n'a pas gardé, ancré dans ses souvenirs, l'émerveillement provoqué par la découverte d'une vielle affiche publicitaire oubliée au fond d'un café ou d'un atelier, d'une magnifique illustration des Fables de la Fontaine dans une page d'un livre scolaire ou d'une gravure fascinante, logée au cœur d'un vieux livre pioché au hasard dans une bibliothèque ou bien encore d'une simple mise en page dont l'élégance des lettrines a accroché et capturé notre regard pour quelques minutes de contemplation ?

Force est de constater que le savoir-faire artisanal, à l'origine de ces rencontres sensibles que nous avons tous pu expérimenter, est aujourd'hui en cours de disparition, rattrapé par une conception informatisée, plus lisse, plus adaptée à la rapidité des changements à laquelle les tendances graphiques défilent.

Depuis 2017, le Loir-et-Cher a la chance d'accueillir en son sein, plus précisément, à Saint-Loup-sur-Cher, un atelier de typographe-imprimeur qui a su préserver ces mêmes savoir-faire qui exigent des compétences techniques et artistiques très pointues.

Cet atelier est celui de Vincent Auger qui œuvre dans le sillage familial en étant la cinquième génération à rester fidèle à l'artisanat d'art des métiers du livre. Humble par son effectif - Vincent Auger exerce seul avec son père - cet atelier reste le seul, en France, à pouvoir encore offrir des prestations recherchées par certains artistes ou maisons d'édition prestigieuses.

> Conscient de la formidable richesse patrimoniale que constitue cet atelier pour les Loir-et-Chériens mais aussi pour les touristes qui fréquentent notre territoire, la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois a sollicité le CAUE afin de travailler à l'élaboration du programme d'un Centre européen du livre et de l'estampe.

Outre l'opportunité de faire découvrir au grand public la complexité de savoir-faire traditionnels, les ambitions de ce futur équipement seraient de regrouper une riche collection de machines anciennes encore en état de fonctionnement, d'organiser des manifestations regroupant artistes-plasticiens, auteurs, etc., d'accueillir des résidences d'artistes et de constituer un lieu de formation autour de techniques qui ne sont plus enseignées dans les écoles des professionnels du livre.

Cet équipement serait donc un outil atypique permettant de restituer ses lettres de noblesse à l'art du livre et de l'estampe, dans un format vivant, en décalage avec les espaces muséographiques traditionnels puisqu'il s'agirait d'un carrefour de rencontres entre un public varié (scolaires, promeneurs ou amateurs) et des professionnels d'horizons divers (artistes-peintres, graveurs, auteurs, artisans typographes, relieurs, etc.).

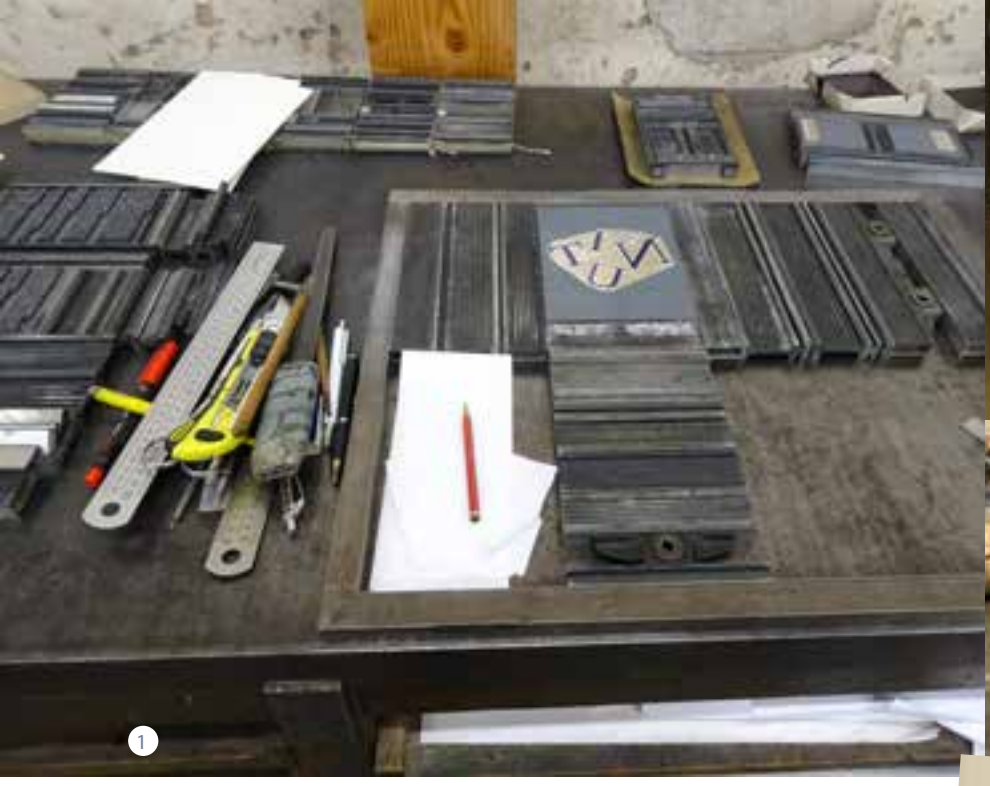

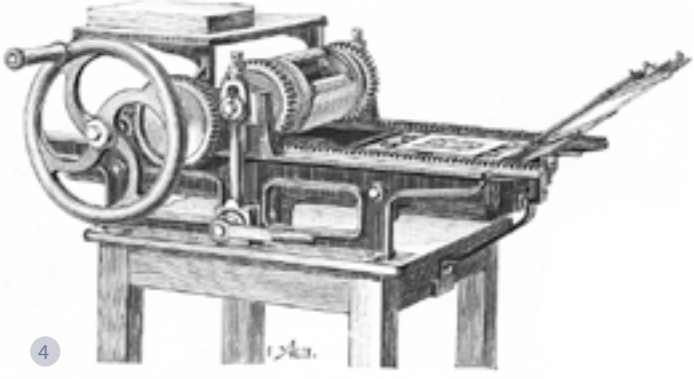

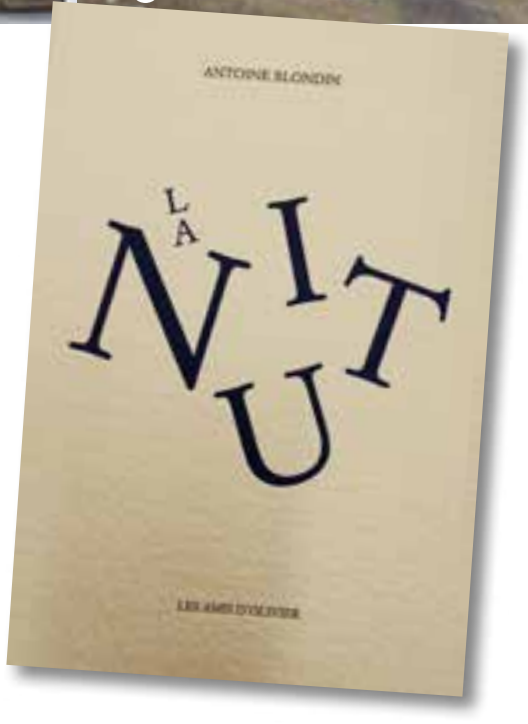

1 à 4 - Exemples du matériel utilisé par le typographe.
5 - Couverture d'un ouvrage réalisé par l'atelier Vincent Auger.

ARCHITECTURE / PAYSAGE

Naveil

CRÉATION D'UNE SALLE SOCIOCULTURELLE ET ALSH* AVEC FORT ENJEU D'INSERTION PAYSAGÈRE

La commune de Naveil a pour projet de redonner à son gymnase sa pleine capacité d'équipement sportif et, pour ce faire, de créer un équipement socioculturel spécifiquement destiné à accueillir les grands évènements de ses associations très actives, les évènements fédérateurs de la vie de la commune, des spectacles d'une jauge d'environ 400 personnes, des expositions et autres évènements publics culturels ou associatifs.

L'objectif majeur de la collectivité est d'aménager et d'implanter ce nouvel équipement de façon à en faire un pôle fédérateur pour les rencontres et, notamment, d'y favoriser les échanges inter-générationnels.
Parallèlement à ce projet, la municipalité de Naveil souhaite offrir des locaux plus adaptés aux usagers du centre de loisirs, actuellement à l'étroit dans les murs de l'école.
Au vu des ambitions de l'équipement socioculturel et des attentes visées pour un nouvel ALSH , il est vite apparu évident que la création de ces deux équipements devait s'envisager en complémentarité directe.

Les grandes lignes de l'équipement statuées, il était impératif de trouver une implantation qui abonde pleinement cette volonté forte de convivialité à l'échelle communale. Il était nécessaire que ce futur équipement s'inscrive dans une centralité (par rapport aux zones d'habitat mais aussi par rapport à des structures qui participent à la rencontre entre publics distincts : IME, résidence seniors …). Enfin, la notion de convivialité ne peut être atteinte sans un cadre de vie attractif. Sur ce dernier point, un site est rapidement apparu idéal : un terrain inscrit dans un secteur de la ZAC, préalablement identifié comme secteur à privilégier pour le développement des équipements et terrain ayant été envisagé, quelques années auparavant, pour y implanter un nouveau groupe scolaire, en remplacement des écoles existantes finalement maintenues dans le centre historique.

> La collectivité de Naveil a fait appel au CAUE afin de donner corps à son ambition d'un équipement fédérateur et adapté aux besoins spécifiques identifiés.

Le CAUE a été chargé de réaliser, en co-construction avec l'équipe municipale, le cahier des charges définissant le contenu (locaux, équipements …) et les ambitions qualitatives de ce futur équipement. Ce dernier transcrira l'ensemble des besoins et exigences du maître d'ouvrage auprès de la future maîtrise d'œuvre. Il permet de préciser ce à quoi seront tenus de répondre les candidats retenus pour le concours de maîtrise d'œuvre, sans pour autant brider la créativité de ces derniers.

Une des particularités de cette étude est l'enjeu paysager du site puisque le terrain retenu se situe entre les pâtures de l'IME voisin et la zone naturelle dite « le Pâtis » qui constitue le lieu de promenade de prédilection des Naveillois, zone qui donne à la commune l'identité rurale à laquelle elle est attachée et entend bien conserver, quand bien même les phases d'extension urbaines en ont fait une périphérie de Vendôme.

*ALSH : Accueil de loisirs sans hébergement

1 - Carte d'analyse d'après vue aérienne de Naveil (source CAUE + Géoportail).
2 -3 - Visite des élus de Naveil à l'Espace des Etangs à Nogent-sur-Vernisson (45).
4 - IME de Naveil et ses pâtures.
5 - Espace du Pâtis.

ARCHITECTURE & PAYSAGE

SAMBIN

EQUIPEMENT STRUCTURANT EN CENTRE-BOURG

La commune de Sambin veille au maintien d'une dynamique de centre-bourg, favorisant l'installation de nouvelles activités et luttant contre la vacance des logements et locaux commerciaux. Le bourg s'articule autour d'un axe structurant, reliant Blois à Montrichard, plus précisément autour de la place de l'église, qui regroupe l'ensemble des commerces et arbore un bâti traditionnel bien conservé. Dans ce contexte, la commune a entamé une réflexion globale sur la revitalisation de son centre-bourg avec plusieurs enjeux :

- la réhabilitation d'un ancien presbytère dont elle est propriétaire, bâtiment patrimonial situé en entrée de bourg que la commune voudrait valoriser,
- la restructuration de sa mairie afin de garantir une équité d'accès aux différents services communaux. Aujourd'hui, la fonctionnalité des espaces de la mairie est questionnée ;
- la sécurisation des espaces publics traversés par deux routes départementales qui concentrent notamment les cheminements entre l'école et le centre du village,
- la construction d'un restaurant scolaire au plus proche du pôle scolaire afin d'éviter le déplacement des écoliers qui se rendent à la cantine le long des axes de circulation fréquentés, comme c'est le cas aujourd'hui.

Après avoir réalisé un diagnostic à l'échelle du centre-bourg, le CAUE a accompagné la commune à préciser son projet d'aménagement et de construction d'équipements publics, et à définir un programme qui puisse englober l'ensemble des enjeux identifiés.

Ainsi, le déplacement de la mairie dans l'ancien presbytère est apparu pertinent. Ajouté au fait que la volumétrie des espaces qu'offre ce bâtiment est compatible avec les besoins de fonctionnement de l'activité d'une mairie, le caractère patrimonial de son architecture et sa localisation en entrée de bourg, au cœur d'un parc paysager, sont propices à faire de ce bâtiment un équipement identifiable et symbolique.

Concernant la construction du nouveau restaurant scolaire, plusieurs scénarii ont été étudiés ; c'est finalement la conception d'une extension rattachée à l'école, dont l'implantation se situerait dans la cour de récréation actuelle, qui a été privilégiée. Cette solution permet de réutiliser l'espace d'une salle de classe vacante et ainsi de limiter la surface à construire. Les écoliers n'auront plus à sortir de l'enceinte de l'école pour aller déjeuner, la nouvelle cantine sera accessible par les couloirs intérieurs de l'école et par la cour de récréation.

Enfin, une réflexion sur l'aménagement des abords de ces deux équipements a été menée afin de les articuler entre eux mais aussi avec le centre-bourg commerçant : restructuration et réfection de l'aire de stationnement devant l'école et la mairie, sécurisation des circulations piétonnes par l'installation de dispositif de protection, aménagement du parc du presbytère, agrandissement potentiel de la cour de récréation pour pallier la réduction de surface liée à l'implantation du nouveau restaurant scolaire.

La commune de Sambin est aujourd'hui dans une phase de recrutement de l'équipe de conception.

Plan directeur permettant d'articuler toutes les problématiques du centre-bourg en vue de préciser un projet structurant.

BÂTIMENTS :

1-Mairie

Des problèmes de lisibilité, d'accessibilité et de fonctionnement.

Des locaux inadaptés

Salle associative

Un parvis piéton réduit

Une omniprésence de la voiture.

2- Église

Des abords peu visibles, peu valorisés.

Un masque végétal laissant peu de visibilité au passant.

Accessibilité ?

3- Presbytère

Un bâtiment de grande qualité

Une connexion avec d'autres équipements.

4- Monuments aux morts

Un espace trop réduit pour les célébrations

5- Ateliers municipaux

Un batiment peu qualitatif pour une entrée de bourg.

6- École / restairant scolaire

Un fonctionnement et une liaison complexes et non adaptés.

ESPACE PUBLIC :

1- La traverse

Des problèmes d'accessibilité et de sécurité.

2- La place commercçante

Un besoin d'espace de rencontre piétonne.

3- Une entrée de bourg

Une entrée peu valorisée.

4- Un parking de l'école

Un besoin d'aménagement, de structuration, de hiérarchisation et d'embellissement.

Situé en entrée de bourg, l'ancien presbytère constitue une architecture patrimoniale identifiable.

Le parvis de l'école, un espace à aménager, requalifier et embellir

Le presbytère est surélevé, un point identitaire, visible en entrée de village

Le presbytère s'inscrit dans un parc paysager à exploiter

Un cheminement en bord de route départementale, peu sécurisé

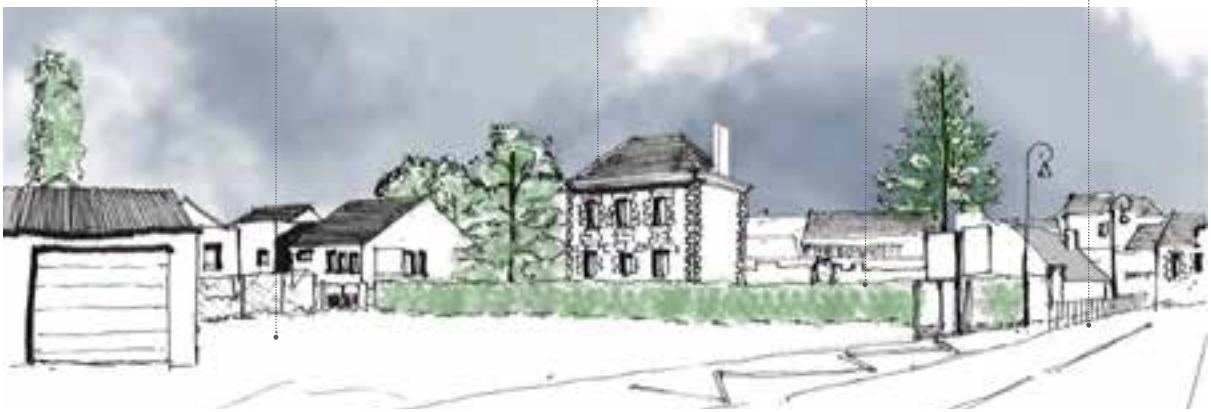

ARCHITECTURE / PAYSAGE

Chaumont-sur-Loire, Promenade de Trouillas

ACCOMPAGNEMENT DANS LE PROJET DE REQUALIFICATION DE LA PROMENADE ET DES ESPACES PUBLICS

La commune de Chaumont-sur-Loire amorce une réflexion autour de la redynamisation de son bourg, en lien avec l'accueil touristique, l'amélioration du cadre de vie et la préservation de son patrimoine remarquable : Loire à vélo, inscription du Val de Loire au patrimoine mondial de l'UNESCO, Domaine de Chaumont-sur-Loire, abords de Monument Historique.

La requalification de la promenade de Trouillas et de la zone de loisirs (guinguette, aire de jeux, etc.) des bords de Loire est une première étape de la réflexion. Ce projet d'aménagement s'inscrit dans la continuité des initiatives mises en place récemment pour les habitants, notamment la création d'un marché hebdomadaire.

L'étude porte sur l'ensemble des espaces publics en accroche avec la promenade : le marché, la zone de loisirs, les espaces de stationnement, l'accroche vers la mairie, vers le camping, ainsi que les différentes liaisons vers la rue principale. L'organisation linéaire du bourg soulève des questions de centralité, puisqu'il n'existe pas aujourd'hui de place centrale ou de cœur de bourg structuré. Ce projet a donc vocation à conforter les espaces de vie qui s'articulent au fil de la promenade.

> Le CAUE a été sollicité pour accompagner la collectivité dans la phase préalable à l'aménagement de ce secteur afin d'identifier le périmètre du projet, d'analyser le contexte, définir les grands enjeux et les priorités afin d'aider la commune à formaliser ses attentes et ses objectifs qualitatifs au travers d'un document-cadre.

Cet accompagnement s'est poursuivi par le travail d'une classe de 3e année de l'École de la Nature et du Paysage de Blois (INSA Centre Val de Loire). Sur la base du document-cadre réalisé par le CAUE, les étudiants ont approfondi les pistes de projets en travaillant sur l'élaboration d'esquisses et en proposant différents scénarii d'évolution des flux et de la gestion du stationnement à l'échelle de l'ensemble de la promenade. Cette étape de travail a permis de poursuivre la réflexion avec les élus et d'aller plus loin dans les choix retenus : limiter les aires de stationnement sur la levée pour dégager l'ensemble des vues sur la Loire et le bourg ; limiter la circulation des véhicules afin de rendre la promenade plus agréable pour les piétons et les cyclistes.

Par la suite, le CAUE est resté en appui technique auprès de la collectivité pour apporter un regard neutre sur les réponses techniques proposées par les bureaux d'études travaillant sur la conception urbaine et paysagère et sur l'éclairage du secteur, ainsi que sur l'opportunité de création d'une guinguette (rencontre avec les différentes institutions concernés).

Schéma d'organisation générale et schéma de la zone de loisirs qui comprend la création d'une guinguette.

PAYSAGE

Mondoubleau - Parc Consigny

RÉACTIVATION DE LA BIODIVESITÉ AVEC LES HABITANTS

La commune de Mondoubleau a sollicité le CAUE et l'association Perche Nature pour construire un projet autour de la valorisation de la trame verte et bleue dans les espaces publics du bourg.

Dans le cadre de cette action, soutenue par la Région Centre-Val-de-Loire, le CAUE a proposé de construire un projet de « réactivation » de certains espaces tant sur le plan de la biodiversité que sur le plan des usages en impliquant les habitants de la commune.

Le parc Consigny, identifié comme prioritaire, a fait l'objet d'une concertation élargie visant à définir des objectifs d'usages tant avec les habitants qu'avec des structures et associations partenaires : médiathèque, théâtre de l'échalier, club de lecture… Cette concertation a pris la forme d'un stand sur le marché, de rencontres avec les associations, de réunions publiques. En complément, le CAUE et Perche Nature ont défini des objectifs environnementaux pour favoriser la biodiversité au sein de cet espace.

Un chantier participatif de quatre jours a été organisé, co-animé par le CAUE et l'association Souffleur de Vert. Il a permis d'impliquer de nombreux acteurs dans le renouvellement du parc.

Les agents communaux, les résidents du foyers Arc-en-Ciel, la Maison des jeunes, et plus largement tous les habitants volontaires sont venus mettre la main à la pâte (ou la plane) pour transformer cet espace. Les résidents de la maison de retraite, dont les fenêtres donnent sur le parc, ont quant à eux encouragé les ouvriers d'un jour en préparant des gâteaux pour les goûters !

A partir de matières premières brutes collectées localement par les agents de la commune sur des terrains communaux et inter-communaux (brins de châtaigner, acacias, planches issues de l'abattage d'un pin, Bois Raméal Fragmenté issu des tailles …) le chantier a permis de créer :

- Un tunnel de verdure qui accueille un coin goûter et dont les bases sont réalisées en « haies de Benjes » une accumulation de résidus de taille également appelée « haie branchée » qui fournit des abris pour la petite faune locale.
- Des zones de plantations bordées de plessages qui accueillent des vivaces propices pour les pollinisateurs et qui marquent l'entrée vers le jardin Chapoton, lui-même amené à devenir un jardin expérimental.
- Un théâtre extérieur, composé de grands bancs confortables, qui valorise la pente naturelle du terrain et sera notamment support de lectures dans le cadre du Salon des Bonimenteurs.

A l'automne 2020, des bulbes ont été plantés au pied des arbres et viennent accompagner la mise en place des tontes différenciées par les agents communaux. Le renouvellement des arbres est également amorcé par la plantation de trois sujets en collaboration avec Perche Nature.

Quelques mois plus tard, le parc, jusqu'à aujourd'hui utilisé comme un chemin reprend sa fonction d'espace public de convivialité et les différentes générations s'y croisent au quotidien dans un espace ou la biodiversité reprend, elle aussi, progressivement sa place.

Ensemble, aménageons le PARC CONSIGNY !

venez aussi découvrir les projets de plessage et le futur jardin pédagogique de la maison Chapoton

Grace à vos idées nous avons un projet !

Venez le découvrir et réfléchir avec nous àsa construction

VENEZ PARTICIPER !

découvrir les haies de benjes

proposer une animation pour les volontaires

apprendre à construire du mobilier durable

faire un petit gradin en bois

aménager une cabane

planter des fleurs

créer un hotel à insectes

Apporter des gâteaux maison pour la pause

venir faire des photos/ vidéos de l'atelier

construire un banc pour lire au soleil

Les prochaines dates

Réunion publique de présentation du projet

Le **mardi 4 Février à la maison Consigny à 18h30**,
Les associations qui accompagnent la commune viennent présenter les projets et les ateliers qui vont avoir lieu au parc Consigny et dans les chemins secrets de Mondoubleau.
Venez découvrir ce qui a été imaginé à partir de vos idées.
Réflechissez avec nous à la ressource en matériaux disponible.
Partager vos belles idées pour l'organisation des journées d'atelier-chantier

Atelier-chantier : tout le monde peut participer !

Le vendredi 13 et le samedi 14 mars : atelier-chantier de 9h30 à 17h au parc
Deux journées pour venir apprendre et transmettre des savoirs faire et construire ensemble des éléments de mobilier pour le parc.
Vous n'êtes pas bricoleur ? pas de problème il y a des missions adaptées à tous : petits et grands, forts et moins forts !
Nous aurons aussi besoin de reporters de chocs, de patissiers pour nous encourager et pourquoi pas de musicien pour animer la sieste !

Renseignements :
CAUE 41
caue41@caue41.fr
02 54 51 56 50

Ci-dessus, extrait d'un document remis aux participants.
1 et 2 - Ateliers participatifs réalisés en fin d'hiver 2020.
3 et 4 - Résultats au printemps 2021.

PAYSAGE

Saint-Laurent Nouan

REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE BLOIS

La commune de Saint-Laurent-Nouan a sollicité le CAUE pour l'accompagner dans sa réflexion sur la requalification de la Route de Blois, en entrée sud-ouest, afin de concilier les usages automobiles et les circulations douces.

Le tronçon central de cette traverse ayant déjà fait l'objet d'un réaménagement soulignant le centre historique du bourg, le périmètre interrogé aujourd'hui poursuit le projet jusqu'au rond-point d'entrée sud-ouest.

Le premier enjeu étant de valoriser des espaces publics appropriables par les riverains, tout en conciliant des usages pour tous.

> Le CAUE a accompagné la réflexion des élus sur le potentiel d'aménagement de ce linéaire de rue et ses accroches avec les rues perpendiculaires, la définition du niveau d'ambition du projet et les attendus en termes d'ambiance.

Le projet vise à réaménager cette large voie pour :

- requalifier l'entrée sud et améliorer le fonctionnement transversal du bourg notamment en favorisant les déplacements pour les piétons et cyclistes par des voies et traversées lisibles et sécurisées,
- rééquilibrer la place des usages entre véhicules, vélos, piétons, stationnements et végétal.

  La différenciation du traitement des stationnements en fonction de la fréquence des besoins identifiés, peut permettre de limiter l'imperméabilisation des espaces à des seules fins de stationnement ;

  Pour cela un travail « en séquence » a permis de distinguer différents niveaux d'aménagements et une place plus ou moins large donnée aux différents usages ;
- donner plus de place au végétal, y compris en valorisant l'action volontaire des riverains.

  Les espaces multifonctionnels sont favorisés, associant le végétal, la sécurisation des usagers et la gestion partielle des eaux de ruissellement infiltrées au sein des futurs aménagements, afin d'alléger la charge sur le réseau.

La municipalité souhaitant associer les habitants, une réunion publique co-animée par le CAUE, à destination de l'ensemble des habitants de la commune a été organisée. D'autres temps d'échanges sont prévus avec les habitants au fil de l'avancée du projet.

Les attentes de la commune ont été synthétisées dans une note de programmation qui a accompagné le marché d'appel d'offres lancé par la collectivité.

Photos ci-contre,
de haut en bas : séquences 1 à 4.

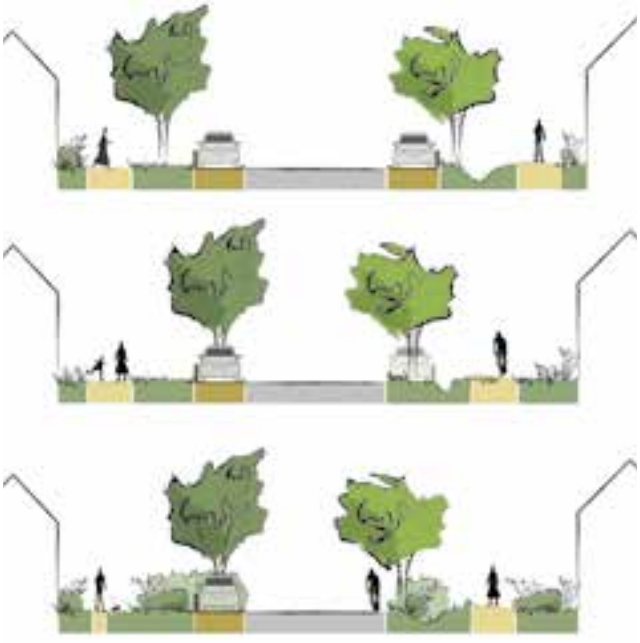

Schémas de principe pour explorer les potentialités du gabarit de la rue et commencer à arbitrer l'équilibre entre usages et végétal.

RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU CAUE
SUR LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS EN 2020

- Agglopolys / OPAH Blois
- Agglopolys / Renov'Energie
- Agglopolys / Je Jardine ma rue, comité de suivi
- Agglopolys-Blois / Pôle scolaire Blois nord
- Asso culturelle marocaine Blois / Rénovation Agrandissement
- Authon / Toiture église St-Hilaire
- Authon / Réhabilitation salle polyvalente
- Beauce la Romaine / Conseil modification document d'urbanisme
- Beauce la Romaine (Ouzouer) / Réhab. ancien local commercial et réflexion centre-bourg
- Cdc Beauce Val de Loire / Je jardine ma rue
- Cdc Beauce Val de Loire / Accompagnement mise en place du PLUi
- Cdc Beauce Val de Loire > Avaray / Je Jardine
- Cdc Beauce Val de Loire > Maves / Je Jardine
- Cdc Beauce Val de Loire > Mer / Zone de loisirs
- Cellé / Avancée toit sur accès salle des fête
- Châtres-sur-Cher / Traversée du village
- Chaumont-sur-Loire / Aménagement des bords Loire
- Chauvigny du Perche / Intégration paysagère pour implantation du bloc fibre
- Cheverny / Projet écoquartier, programmation urbaine
- Cdc Collines du Perche / Haies communales
- Cdc Collines du Perche / Notice habitat dans le cadre du PLUi
- Cdc Collines du Perche > Couëtron / Parkings communaux Commanderie d'Arville
- Cdc du Romorantinais et du Monestois / centre européen des arts du cuir et de l'estampe
- Cdc Sologne des Etangs / Maison de retraite
- Couëtron au Perche / Projet hackez un village
- Couffy / Embellissement bourg
- Cour Cheverny / Aménagement aire de repos pour cyclistes
- Crucheray / Extension d'école
- Grand Chambord / Jardin Ehpad La Bonne Eure Bracieux
- Josnes / Centre bourg et équipements étude globale
- Josnes / Bibliothèque
- Josnes / Mairie
- Josnes / SDIS-Atelier
- La Chaussée St Victor / Centre de loisirs et RAM
- La Ferté Beauharnais / aménagement / pose d'une statue
- La Marolle en Sologne / Ancienne maison de retraite
- La Ville aux Clercs / Projet paysager jardin de l'école
- Le Plessis-Dorin / Réfection des trottoirs
- Les Montils / Réflexion reconversion ancienne école publique
- Marolles / Ilot Joly et équipement socio-culturel
- Maslives / Aménagements paysagers
- Ménars / Équipements

- Mer / Commission d'urbanisme
- Mondoubleau / Participatif
- Mondoubleau / Candidature PCC
- Mont-Près-Chambord / Commission d'urbanisme
- Mur de Sologne / Zone de Loisirs
- Naveil / Nouvel équipement et liaison bourg
- Neung-sur-Beuvron / Cimetière
- Neung-sur-Beuvron / Camping
- Neuvy / Aménagement de la place
- Neuvy / Projet d'aménagement depaysages Zone d'activité
- Nouan le Fuzelier / Conseil révision carte communale
- Oisly / Espace de vie interculturel
- Onzain / Zone IAU Les Plantes
- Onzain / Aménagement zone de loisirs
- Pays des Châteaux / Eco-construction
- Pays Vendômois / A vos ID, Système Arboré Innovant
- Pays Vendômois / Plateforme REV
- Pierrefitte-sur-Sauldre / Revitalisation centre-bourg
- Pontlevoy / Centre-bourg
- Pontlevoy / Etude bâtiment ITAC rue Franche
- Pouillé / Cher à vélo, aménagement aire de repos vélo
- Saint-Denis-sur-Loire / Espaces publics
- Saint-Firmin-des-Prés / Espaces publics
- Saint-Laurent-Nouan / Aménagement route de Blois
- Saint-Ouen / Projet d'écoquartier
- Saint-Ouen / École, réaménagement de la cour
- Sainte-Anne / Analyse Diagnostic projet écoquartier
- Sambin / Réhabilitation presbytère et restaurant scolaire
- Sassay / Groupe scolaire, salle multisport, logements seniors
- Sassay / Sécurisation du parvis de l'école
- Savigny-sur-Braye / Aménagement espace public
- Suèvres / Réhabilitation épicerie communale
- Territoires Vendômois / Réflexion PLUiH et SPR
- Thoury / Embellissement et sécurisation des déplacements doux
- Tourailles / Requalification de la cour de la mairie
- Trôo / Brèche Moulin de la Plaine
- Valloire-sur-Cisse / Embellissement des entrées de bourgs
- Vernou en Sologne / Aménagement camping étang
- Veuves / Réfection toiture de l'église
- Villebout / Urbanisation La Houssaye
- Villedieu le Château / City stade et aire de jeux
- Villedieu le Château / Coeur de village
- Villefranche-sur-Cher / Place de l'église et reconversion de l'hôtel-restaurant
- Villefranche-sur-Cher / Mairie
- Villerbon / Urbanisation d'un secteur
- Villerbon / Ancienne cantine en salle polyvalente

ARCHITECTURE ET PAYSAGE

Toutes communes de Loir-et-Cher

CONSEILS GRATUITS AUX PARTICULIERS

Le CAUE dispense des conseils aux particuliers, s'adressant à toute personne ayant un projet de construction, de rénovation, d'extension, d'aménagement de cour et jardin, ou ayant des questions nécessitant un conseil technique ou règlementaire dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage.

Si les entretiens se déroulent généralement au sein de nos locaux du CAUE, à Blois, l'équipe a su s'adapter durant la crise sanitaire, en proposant des rendez-vous par téléphone ou en visioconférence pour faire face à une forte demande et une volonté d'amélioration de l'habitat de la part des particuliers. Ces entretiens, qu'ils soient en présentiel ou en distanciel, durent environ 1h30 et sont totalement gratuits.

Le rôle de l'architecte ou du paysagiste conseiller est d'aider les particuliers à formuler et préciser leur projet.

En effet, un projet d'architecture ou de paysage est souvent un projet de vie et les questions qu'il soulève sont nombreuses ; les démarches parfois intimidantes. Ainsi, il est d'usage pendant ces rendez-vous d'aborder la question des besoins, de la qualité architecturale et paysagère, de la réglementation urbaine, des objectifs de performances énergétiques et de confort thermique, de la gestion du végétal (choix des essences, plantations et entretien), de l'aspect économique mais aussi des procédures d'autorisation de travaux. Les conseils prodigués prennent donc leur sens à toutes les phases du projet, de la conception à la construction.

En 2020, le CAUE a ainsi apporté ses compétences à près de 120 foyers, sur pas moins de 69 communes du département et ce malgré le contexte sanitaire que nous connaissons tous.

Afin d'offrir un accompagnement pluridisciplinaire, le CAUE travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires tels que l'ADIL, l'UDAP, L'Ordre des Architectes, Maisons Paysannes de France, Vielles Maisons Françaises… Cela permet d'orienter les particuliers vers des interlocuteurs pertinents pour la suite de leurs projets.

Le CAUE s'est d'ailleurs positionné au cœur du dispositif « Renov'Habitat », initié par la Communauté de communes Agglopolys, en apportant des avis et conseils architecturaux lors de visites chez les particuliers qui envisagent un projet de rénovation énergétique global ; visites menées aux côtés des plateformes de rénovation énergétique, Renov'Energie (en agglomération blésoise) et Rev' (Pays Vendômois).

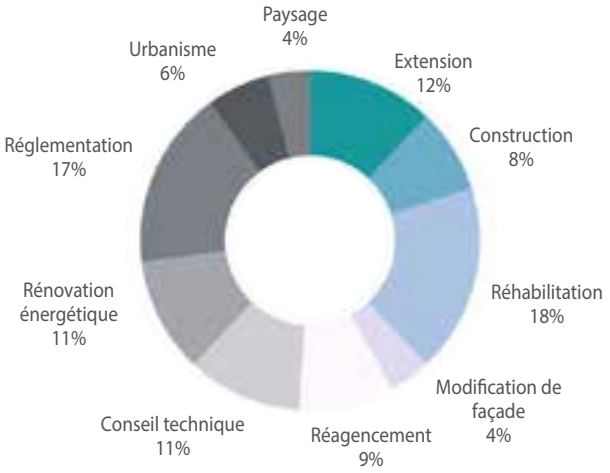

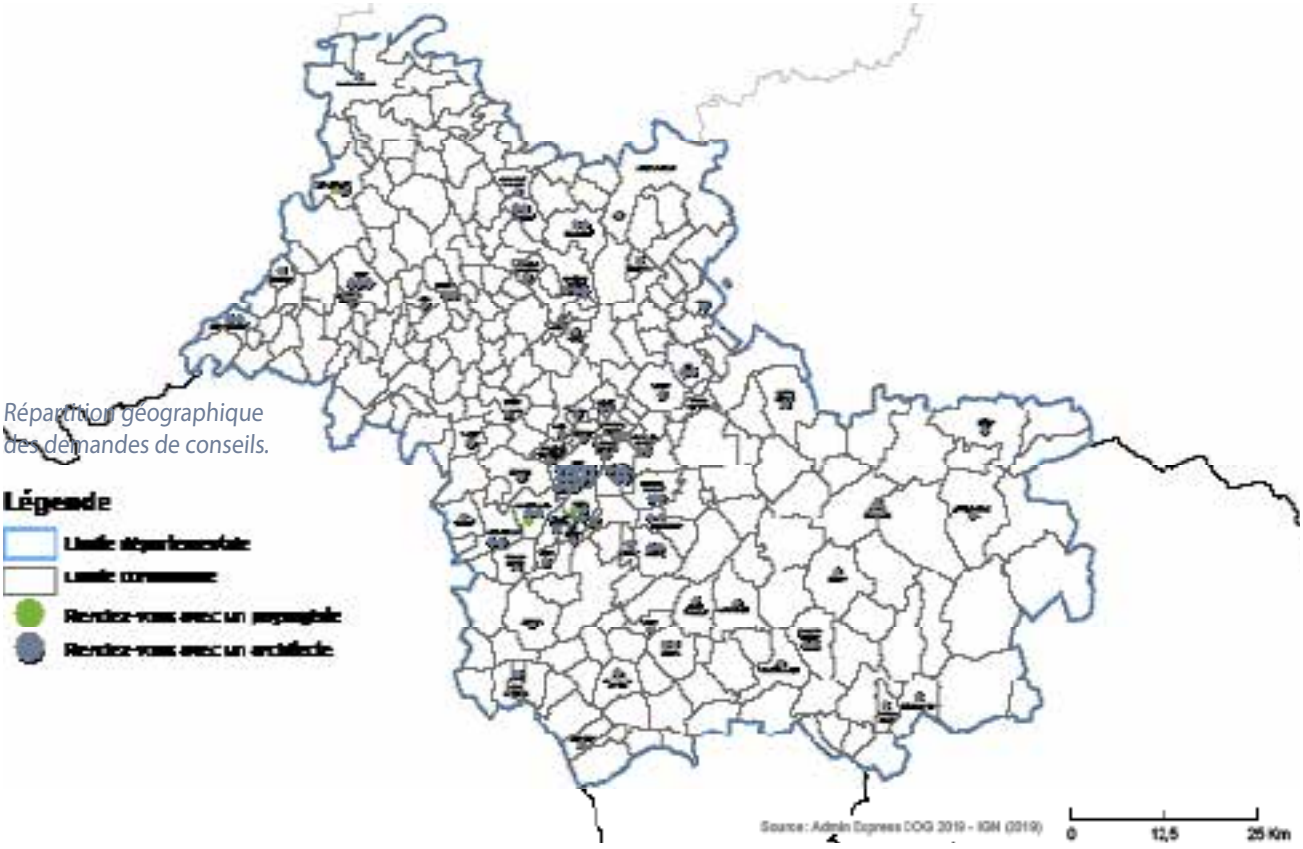

Répartition géographique des demandes de conseils.

Ci-dessous, exemple de conseil pour une dépose de vitrine entraînant une modification de façade sur une maison de ville dans le centre de Romorantin.

Noter que si les conseillers sont souvent amenés à réaliser des croquis au cours de ces entretiens, leurs conseils ne se substituent pas aux missions de conception et d'accompagnement réalisées par les professionnels libéraux.

ÉLUS ET TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

Agglomération de Blois Agglopolys

SENSIBILISATION À L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

L'intégration des constructions neuves dans un contexte rural ou urbain existant, et la constitution des nouveaux paysages qui en découlent, est un sujet qui participe au maintien d'un cadre de vie de qualité. Il s'agit aussi de répondre à des enjeux et défis environnementaux actuels, que sont les problématiques d'étalement urbain, de densification, de frugalité et performance énergétique, et des nouveaux modes d'habiter.

Face à ces enjeux, la communauté d'agglomération de Blois d'Agglopolys a missionné le CAUE, dans le cadre de la révision de son PLUiH, afin de sensibiliser les élus et acteurs de l'instruction à l'architecture contemporaine.

L'objectif de cette sensibilisation était de fournir aux administrés des communes, qui sont amenés à discuter avec les porteurs de projets, des notions qui leur permettent d'apprécier, de façon simple et objective, la qualité d'un projet architectural et de son intégration.

La mission s'est déroulée sur deux sessions, avec pour chacune une conférence théorique visant à rappeler ce qui caractérise l'architecture traditionnelle sur le territoire d'Agglopolys avant de présenter des projets d'architecture contemporaine exemplaires qui s'inscrivent dans le prolongement ou réinterrogent et réinterprètent les codes de l'architecture locale et des typologies traditionnelles. A travers ces exemples, c'est une boîte à outils d'analyse simple qui a été proposée aux élus.

Le second temps était organisé sous forme d'ateliers animés par les architectes du CAUE, temps durant lequel les participants ont pu se familiariser avec les notions apportées lors de la conférence théorique à travers l'étude de projets variés, tant par leurs échelles, que par le contexte dans lequel ils s'inscrivent.

Durant cet échange, il était également intéressant que les élus puissent partager des expériences et soulever les problématiques auxquelles ils sont confrontés en termes d'urbanisme et d'autorisation de travaux.

Cette sensibilisation a donné lieu à la production de deux supports : une fiche conseil, à destination des élus et des particuliers, qui illustre les principes de la « boîte à outils », et un livret, réservé aux participants, reprenant chacune des études de cas abordées lors des ateliers.

Couverture du guide réalisé en parallèle des conférences du CAUE et publié spécialement pour les élus de la communauté d'agglomération en 2021.

4

APPRÉHENDER UN PROJET D'ARCHITECTURE

L'IMPLANTATION : PREMIER GESTE D'UNE ARCHITECTURE

L'INTÉRET D'UNE IMPLANTATION CONTEXTUALISÉE:

- Profiter de la course du soleil pour optimiser l'apport de lumière et d'énergie
- Utiliser la végétation existante pour se protéger du soleil et générer des ambiances, orienter ses vues sur le paysage

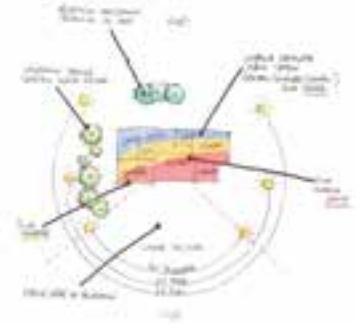

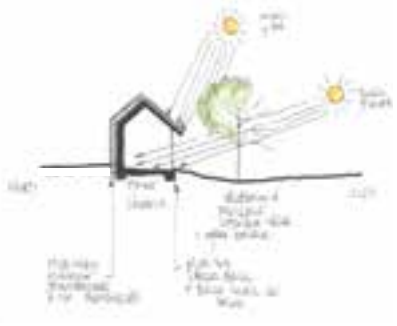

SUPPORT RÉALISÉ PAR LE CAUE DU LOIR-ET-CHER

C.A.U.E. de Loir-et-Cher - 34, avenue Maunoury 41000 BLOIS - Tel : 02 54 51 56 50 - contact@caue41.fr

…néralement à un seul …lés ou regroupés en …

…de route, hors du bourg …en centre bourg après …

…bitat composé d'une …pièce de vie unique avec cheminée, parfois une chambre pour les plus luxueux et un jardin ouvrier intégré

- Ses matériaux : moellon / brique (matériaux locaux) parfois quelques ornements locaux : encadrements...
- En façade, souvent une porte et une ou deux fenêtres, une lucarne pour le grenier

Landes-le-Gaulois

Saint-Cyr-du-Gault

Saint-Cyr-du-Gault

Saint-Etienne-les-Guérets

Santenay

Françay

SUPPORT RÉALISÉ PAR LE CAUE DU LOIR-ET-CHER

C.A.U.E. de Loir-et-Cher - 34, avenue Maunoury 41000 BLOIS - Tel : 02 54 51 56 50 - contact@caue41.fr

- dimensionnement des ouvertures en fonction des percements des autres bâtiments et des vues
- mise en oeuvre et détournement des matériaux traditionnels : composition sobre et harmonieuse
- combinaison de formes et de matériaux
- les technologies innovantes doivent être intégrées et respecter l'harmonie

SUPPORT RÉALISÉ PAR LE CAUE DU LOIR-ET-CHER

C.A.U.E. de Loir-et-Cher - 34, avenue Maunoury 41000 BLOIS - Tel : 02 54 51 56 50 - contact@caue41.fr

Quelques-unes des planches produites par le CAUE lors de son intervention auprès des élus et techniciens d'Agglopolys.

PUBLIC SCOLAIRE

Collège Michel Bégon, Blois

INTERVENTION DANS LE CADRE DU PROJET PÉDAGOGIQUE « LA VILLE RÉSILIENTE»

Sept enseignants du collège Bégon ont monté un projet collectif visant à faire travailler leurs élèves sur la notion de ville résiliente. Cette ville qui doit s'adapter aux changements climatiques, aux problématiques de transports, d'alimentation, de densité, de qualité du cadre de vie…. Il est bien difficile, quand on est en classe de 5e ou de 4e, de mesurer l'ensemble des champs qui régissent l'avenir de notre mode de vie, les enjeux du territoire dans lequel nous évoluons au quotidien.

Pour aborder ces notions à travers des outils pédagogiques que les élèves maîtrisent, des enseignants de Français, de Sciences Physique-Chimie, d'Arts Plastiques et de Technologie ont décidé de travailler cette notion à travers leurs matières respectives et de faire appel au CAUE afin d'apporter aux élèves de la matière pratique sur les mutations en cours de nos villes, sur les impacts directs ou indirects que peuvent avoir nos actes quotidiens sur celle-ci, à court et à long terme, mais aussi, sur la notion de cadre de vie, les incidences de ses composantes sur l'écologie, sur notre confort physique mais également sur notre confort moral.

Exemple d'un travail d'une classe de 4e résultant d'une intervention du CAUE suivie d'une balade photographique sur le terrain.

A travers cinq interventions en classes, les élèves ont ainsi découvert ce qu'étaient les gaz à effets de serre, leurs origines, leurs incidences mais aussi les choix qui, dans notre vie quotidienne et dans les conceptions urbaines et architecturales peuvent les limiter.

Ont ainsi été déclinés les sources d'énergie que nous pouvons utiliser pour nous chauffer, nous rafraîchir, nous éclairer, nous déplacer ainsi que les différents traitements d'espaces urbains et matériaux de construction plus ou moins bénéfique à notre environnement.

Les élèves ont tout simplement pu concrètement amorcer un travail de réflexion en tant que jeunes citoyens, mesurant les marges de manœuvre mais également les limites de certaines solutions. Ce travail en classe a notamment alimenté un projet mené par les éco-délégués du collège, organisé par le comité académique de l'EDD (Education au développement durable).

École élémentaire de Selles-sur-Cher

PROJET D'ECRITURE ET DE MISE EN MUSIQUE « HIP-HOP ET RENAISSANCE » DANS LE CADRE DU PROTOCOLE EAC*

Durant l'année scolaire 2020-2021, deux classes de CM2 de l'école Jules FERRY de Selles-sur-Cher ont pu bénéficier d'un projet Education Artistique et Culturelle (EAC) proposé et piloté par le CAUE 41.

Le protocole EAC est, en Loir-et-Cher, cofinancé par le Conseil départemental, le ministère de l'éducation nationale (inspection académique Orléans-Tours) et le ministère de la culture (DRAC Centre-Val de Loire) dans l'objectif d'offrir des actions spécifiques aux élèves d'écoles élémentaires, de collèges ou de lycées des territoires défavorisés en offre culturelle.

> 54 élèves de l'école de Selles-sur-Cher, inscrits par leurs enseignants au projet 2020-2021 « hip-Hop et Renaissance », ont pu bénéficier d'une intervention en classe d'une architecte du CAUE et découvrir la Renaissance à travers différents arts, son origine, ses influences, ses symboles et quelques personnages-clé qui ont structuré cette grande période.

Après la partie découverte théorique, ils sont passés à la pratique en travaillant à l'écriture de textes et de musiques avec le groupe orléanais « La Vie d'Artiste » qui les a accompagnés étape par étape, en résidence, dans les murs de l'école. Ils ont ainsi appris à jongler avec les mots, les rythmes et les notes en confrontant leur créativité et leurs références contemporaines avec celles de quelques grands auteurs de la Renaissance qu'ils ont également découvert à cette occasion (Ronsard, Pétrarque…).

Atelier d'écriture avec l'artiste Trublion, du groupe « La Vie d'artiste ».

*EAC : Education Artistique et Culturelle

Le travail de création des projets EAC s'accompagnant toujours d'une restitution publique, les élèves s'y étaient donc également préparés. Malheureusement, les conditions sanitaires ayant bousculé cet objectif, ils ont finalement appris à « passer devant la caméra » puisque leur restitution a été captée sous la forme d'une vidéo. Outre le fait qu'elle constitue le retour d'un travail exigeant pour des jeunes élèves familiarisés depuis peu d'années avec la conjugaison et la grammaire, cette vidéo tiendra également lieu de support pédagogique destiné aux classes ayant envie de construire un projet similaire.

Parallèlement aux apprentissages faits dans les murs de l'école, les projets EAC intègrent des découvertes extérieures. Il s'agit de se nourrir d'une culture qu'on ne trouve pas toujours aisément dans son environnement proche. Là encore, le contexte particulier de cette année scolaire n'a pas permis aux élèves d'assister à tous les évènements programmés en extérieur mais ils ont néanmoins pu bénéficier d'une visite commentée de la ville de Selles-sur-Cher et d'un concert de BeatBox dans leurs murs : un spectacle de l'artiste Robin Cavaillès programmé par le Chato'do de Blois.

RÉCAPITULATIF DES INTERVENTIONS DU CAUE
SUR LA SENSIBILISATION ET LA FORMATION

- Agglopolys / Sensibilisation à l'architecture contemporaine
- Agglopolys / Animation d'un atelier GIEP le 2 mars 2020
- CD41 / Habitat regroupé PAH
- CD41 / Villes Villages Fleuris édition 2020
- CD41 / Maisons Fleuries 2020
- CD41 / Domaine du Petit Vitain
- Collège Bégon / EPI Créer un massif de plantes le 9 oct 2020
- Collège Bégon - Blois / La ville résiliente - projet 2020-21
- CVRH Centre de Valorisation RH / Interventions revitalisation centres bourgs
- DDT / Club PLUi
- DREAL / Cahier de recommandations pans de bois
- EAC Selles-sur-Cher / Programme 2019-20-21
- Écolieu La Filerie à Fresnes / Concevoir un massif durable
- FNCAUE / Logements seniors
- Pôle DREAM Eaux et Milieux / Journée GIEP /Orléans Métropole
- Syndicat mixte Mission Loire / AMI Belvédère MVL

PARTICIPATION DU CAUE À DES COMMISSIONS

- CDNPS Commission départementale de lanature, des paysages et sites
- CDPNAF Commission départementale de la préservtion des espaces naturels, agricoles et forestier
- CLSPR Commission locale du site patrimonial remarquables de Blois
- CDAC Commission départementale de l'aménagement commercial

Pour promouvoir l'embellissement paysager du Loir-et-Cher, le CAUE propose aux communes qui organisent un concours des maisons fleuries de bénéficier des avantages d'une impression groupée des diplômes.

UNE DOCUMENTATION À DISPOSITION DE TOUS PUBLICS

A l'occasion d'une mission réalisée avec l'Agglomération de Blois Agglopolys destinée à sensibiliser les élus à l'architecture contemporaine (cf page 24), le CAUE a réalisé une fiche conseil pouvant intéresser toute personne porteur d'un projet de construction, d'extenstion, rénovation ou transformation.

Ci-dessous, autres fiches conseils du CAUE. La première (Préparer votre projet) est destinée aux particuliers, les suivantes aux élus et techniciens des collectivités.

LES ADHÉRENTS en 2020

COMMUNES

- Artins
- Avaray
- Azé

- Beauce-la-Romaine
- Billy
- Boursay
- Bracieux
- Briou

- Cellé
- Chambord
- Champigny-en-Beauce
- Chaon
- Châtres-sur-Cher
- Chauvigny-du-Perche
- Chitenay
- Choussy
- Le Controis-en-Sologne
- Cormeray
- Cour-sur-Loire
- Courbouzon

- Dhuizon

- Épuisay

- Faverolles-sur-Cher
- Fontaine-Raoul
- Fossé
- Fréteval

- Gombergean
- Gy-en-Sologne

- Huisseau-en-Beauce
- Huisseau-sur-Cosson

- Josnes

- La Chapelle-Montmartin
- La Chapelle-Vendômoise
- La Chapelle-Vicomtesse
- La Ferté-Beauharnais
- La Ferté-Saint-Cyr
- La Marolle-en-Sologne
- Lancé
- Le Plessis-Dorin
- Lestiou
- Lisle

- Marchenoir
- Marcilly-en-Beauce
- Marolles
- Maves
- Mazangé
- Mer
- Moisy
- Monteaux
- Montlivault
- Montrichard-Val de Cher
- Montrouveau
- Morée
- Muides-sur-Loire
- Mur-de-Sologne

- Naveil
- Neung-sur-Beuvron
- Neuvy
- Nourray
- Noyers-sur-Cher

- Oisly
- Oucques-la-Nouvelle
- Ouzouer-le-Doyen

- Pierrefitte-sur-Sauldre
- Pontlevoy
- Pouillé
- Prunay-Cassereau

- Salbris
- Sambin
- Santenay
- Sargé-sur-Braye
- Sasnières
- Sassay
- Savigny-sur-Braye
- Seigy
- Selles-Saint-Denis
- Seur

EN CHIFFRES

115 communes
3 syndicats mixtes de pays
7 communautés de communes
10 organismes
12 professionnels

- Rilly-sur-Loire
- Roches
- Romilly-du-Perche
- Romorantin-Lantenay
- Rougeau

- Saint-Aignan
- Saint-Amand-Longpré
- Saint-Firmin-des-Prés
- Saint-Georges-sur-Cher
- Saint-Gervais-la-Forêt
- Saint-Jacques-des-Guérets
- Saint-Jean-Froidmentel
- Saint-Laurent-Nouan
- Saint-Ouen
- Saint-Sulpice-de-Pommeray

- Theillay
- Thoré-la-Rochette
- Thoury
- Tour-en-Sologne
- Tourailles
- Trôo

- Vallée de Ronsard
- Vallières-les-Grandes
- Veilleins
- Vernou-en-Sologne
- Veuzain-sur-Loire
- Vievy-le-Rayé
- Villavard
- Villebarou
- Villebout
- Villechauve
- Villefranche-sur-Cher
- Villeherviers
- Villemardy
- Villeneuve-Frouville
- Vlillexanton
- Villierfaux

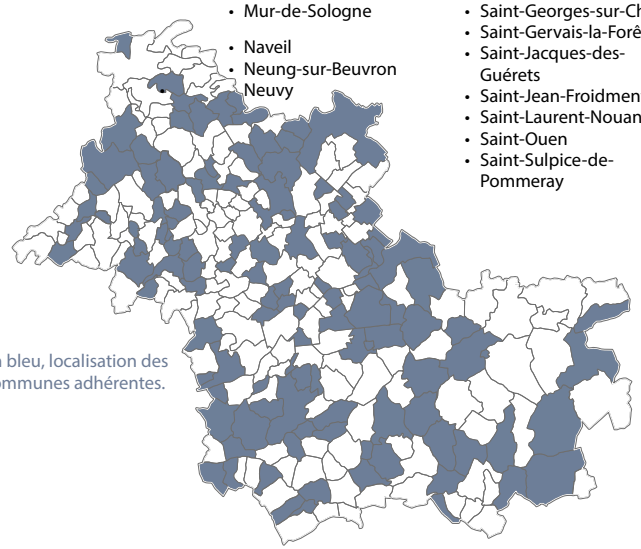

En bleu, localisation des communes adhérentes.

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Communauté de communes Beauce Val de Loire
- Communauté d'agglomération de Blois Agglopolys
- Communauté de communes Collines du Perche
- Communauté de communes du Perche et du Haut Vendômois
- Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois
- Communauté de communes Sologne des Rivières
- Communautés d'agglomération Territoire Vendômois

SYNDICATS DE PAYS

- Syndicat Mixte du Pays des Châteaux
- Syndicat Mixte du Pays Grande Sologne
- Syndicat Mixte de la Vallée du Cher et du Romorantinais

ORGANISMES

- ACESM
- Ecolieu La Filerie
- Envirobat
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Maisons Paysannes de France
- Mission Val de Loire
- Observatoire de l'Économie et des Territoires
- Observatoire Loire
- Terres de Loire Habitat OPH

PROFESSIONNELS

- L'Atelier Architecture et Paysage
- Jean-Philippe Bartel, architecte
- BDH Architectes
- Daniel Boitte, architecte
- Dominique Boitte, architecte
- Frédéric Bruxelle, architecte
- Cornier Delabrouille Architecture
- François Foussard, architecte
- Géoplus Géomètres
- Milliet Architecture
- Antoine Simonnet, architecte
- Jacques Superbie, architecte

FONCTIONNEMENT DU CAUE

RECETTES 2020

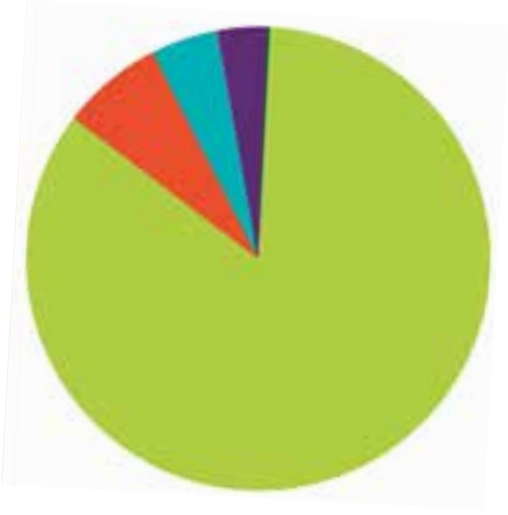

84,5 %	Réaffection Taxe Aménagement	580 000 €
7 %	Contrats / Conventions / Formations	48 700 €
4,6 %	Cotisations	31 526 €
< 0,5 %	Subventions Feder / Etat / Région	1 150 €
3,3 %	Transfert de charges	22 834 €
< 0,5 %	Produits financiers	1 679 €
	TOTAL	685 889 €

DÉPENSES 2020

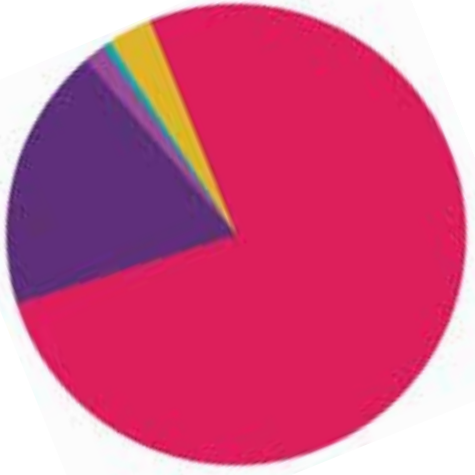

76,3 %	Impôts et Charges de Personnel	523 123 €
18,6 %	Achats - Services extérieurs	127 260 €
1,5 %	Provisions Retraites	9 964 €
< 0,5 %	Dotations Amortissements	3 000 €
< 0,5 %	Charges exceptionnelles	1 448 €
3 %	Excédent de clôture	21 094 €
	TOTAL	685 889 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENTE

Marie-Hélène MILLET
Conseillère Départementale

VICE-PRÉSIDENTS

Philippe MERCIER
1er Vice-Président, Conseiller Départemental, Maire de Vallée-de-Ronsard

Jean-Marie JANSSENS
2è Vice-Président, Sénateur de Loir-et-Cher, Conseiller Départemental

TRÉSORIER

Louis DE REDON
Vice-président du Conseil Départemental

REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT

Corinne BIVER
Directrice Départementale des Territoires

Sandrine LAIR
Inspecteur d'Académie

Adrienne BARTHELEMY
Chef de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine 41

REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Lionella GALLARD
Conseillère Départementale, Maire de Cheverny

Marie-Hélène MILLET
Conseillère Départementale

Jean-Marie JANSSENS
Sénateur de Loir-et-Cher, Conseiller Départemental

Claire FOUCHER MAUPETIT
Conseillère Départementale, Maire de Selommes

Catherine LHÉRITIER
Conseillère Départementale, Maire de Valloire-sur-Cisse

Louis de REDON
Vice-président du Conseil Départemental

PERSONNES QUALIFIÉES

Maryline THUAULT
Directrice de l'ADIL-EIE41

Béatrice AMOSSÉ
Directrice de l'Observatoire Loire, Enseignante à l'École Nationale Supérieure de la Nature et du Paysage

ÉLUS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Carole HONORÉ
Représentant la Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Yvan SAUMET
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie

Florent LEPRETRE
Représentant la Chambre d'Agriculture

Denis LEBERT
Directeur général OPH Terres de Loire Habitat

Gilles CLÉMENT
Conseiller Départemental, Maire de Mont-Près-Chambord

Philippe MERCIER
Conseiller Départemental, Maire de Vallée-de-Ronsard

REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS

Frédéric BRUXELLE
Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Ghina HACHEM EL RAWAS
Représentant le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes

Gaëlle BONDON
Représentant la Chambre Départementale des Géomètres Experts

Bruno VACHER (VACHER & FILS)
Représentant la Fédération des Artisans et Entrepreneurs du Bâtiment

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Nina FENATEU, Conseillère en paysage

L'ÉQUIPE DU CAUE EN 2021

Sous la présidence de
Marie-Hélène MILLET

La direction et les services supports

Grégoire BRUZULIER
Directeur,
architecte du patrimoine et urbaniste

Patricia MICHOU
Directrice administrative

Sandra LE BRICQUIR
Chargée de communication

Les conseillers

Kévin CHEVALLIER
Conseiller en architecture

Nina FENATEU
Conseillère en paysage

Angélique GOBLET
Conseillère en architecture

Jennilaure JACAUD
Conseillère en urbanisme

Mélodie JACQUES
Conseillère en paysage

Camille PESSEMIER
Conseillère en paysage

Aateca SABBAR
Conseillère en architecture et urbanisme

41
Loir-et-Cher
c|a.u.e
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

34 avenue Maunoury
41000 Blois
contact@caue41.fr
www.caue41.fr